

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Absents : 3

L'an deux mil vingt, le vendredi 28 février à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Exclus : /

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Evelyne COANTIEC, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUHEY, Géraldine VALOGNES, Jean-François HERBE

Etaient excusés : Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE)
Mathilde MONTIGNY (donne procuration à Jean-Louis ADDE)

Date de convocation :

20/02/2020

Date d'affichage :

20/02/2020

Etaient absents : Jonathan DRAMARD

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEHADOUHEY

Approbation du PV du 31 janvier 2020

Objet : Compte de gestion 2019

Les comptes de gestion 2019 sont présentés par Monsieur le Maire. Considérant la régularité des opérations comptables, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 sont conformes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019 présentés.

Objet : Compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 de la commune au conseil municipal :

Section de fonctionnement

| | |
|---|----------------|
| Dépenses : | 218 746.71 € |
| Recettes : | 334 809.63 € |
| Résultat de l'exercice : | + 116 062.92 € |
| Excédent reporté : | 588 295.17 € |
| Intégration excédent CCAS suite à dissolution : | 5 931.24 € |
| Résultat cumulé : | + 710 289.33 € |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------|---------------|
| Dépenses : | 146 792.78 € |
| Recettes : | 144 520.33 € |
| Résultat de l'exercice : | - 2 272.45 € |
| Déficit reporté : | - 37 760.26 € |
| Restes à réaliser dépenses : | 3 813.59 € |
| Résultat cumulé : | - 43 846.30 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 de la commune. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 de l'assainissement au conseil municipal :

Section d'exploitation

Dépenses : 12 657.69 €
 Recettes : 34 650.89 €
 Résultat de l'exercice : + 21 993.20 €

Section d'investissement

Dépenses : 374 773.39 €
 Recettes : 453 070.86 €
 Résultat de l'exercice : + 78 297.47 €
 Déficit reporté : - 249 819.41 €
 Restes à réaliser dépenses : 25 253.56 €
 Restes à réaliser recettes : 171 041.00 €
 Résultat cumulé : - 25 734.50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 de l'assainissement. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

Objet : Affectation du résultat

| | | |
|---------------------|---|--|
| 50078 Code INSEE | BRETTEVILLE-SUR-AY Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY | |
|---------------------|---|--|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy CLOSET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 710 289,33€
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 VOTES : Contre 0 Pour 7

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A Résultat de l'exercice | + 116 062,92 € |
| précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | |
| Transfert et intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire | + 5931,24 € |
| B Résultats antérieurs reportés | |
| ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | + 588 295,17 € |
| C Résultat à affecter | |
| = A+B (hors restes à réaliser) | + 710 289,33 € |
| (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | |
| D Solde d'exécution d'investissement | - 40 032,71 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) | -3 813,59 € |
| Besoin de financement F | =D+E - 43 846,30 € |
| AFFECTATION = C | =G+H + 710 289,33 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 43 846,30 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 666 443,03 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0,00 € |

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Dissolution juridique du budget CCAS le 31/12/2018.
 Intégration comptable dans le budget principal le 31/12/2019.

Certifié exécutoire par Guy CLOSET, Maire, compte tenu de la transmission, le 28/02/2020 et de la publication le 28/02/2020.

A BRETTEVILLE-SUR-AY, le 28/02/2020.

 Le Maire
 Guy CLOSET

| |
|------------------------|
| BRETTEVILLE-SUR-AY |
| Code INSEE |
| Service ASSAINISSEMENT |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Guy CLOSET, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 21 993.20 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Contre 0 Pour 9

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE | |
|---|-----------------------|
| a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif : | 21 993.20 € 0.00 € |
| c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) | 0.00 € |
| Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 21 993.20 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> | -171 521.94 € |
| f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> | 145 787.44 € |
| Besoin de financement = e. + f. | -25 734.50 € |
| AFFECTATION (2) = d. | 21 993.20 € |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00 € |
| 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) | 21 993.20 € |
| 3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : | 0.00 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (3) | |

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Guy CLOSET, , compte tenu de la transmission , le et de la publication le .

A BRETTEVILLE-SUR-AY, le 9 30 2020



Objet : Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune au conseil municipal :

Section de fonctionnement : 996 669.00 €

Section d'investissement : 396 278.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 communal.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de l'assainissement au conseil municipal :

Section de fonctionnement : 54 252.00 €

Section d'investissement : 229 784.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 de l'assainissement.

Objet : Vote des taux d'imposition

Taxe d'habitation : 5.50 %

Taxe foncière bâti : 10.98%

Taxe foncière non bâti : 21.71%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Objet : Délibération sur l'admission en non-valeur de créances sur l'exercice antérieur

Monsieur le Maire informe que deux écritures comptables (n°106 et n°119 – exercice 2019) restent à recouvrer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'annulation de ces deux écritures.

Objet : Délibération sur les frais de fonctionnement de l'école maternelle Le Chat Perché à LA HAYE

Ce point sera repris lors du prochain conseil municipal.

Objet : Délibération sur la reconduction du programme de lutte collective contre les frelons asiatiques par le FDGDON accordée en séance par le conseil municipal

Les frelons asiatiques sont présents dans le département de la Manche depuis 2011. Conformément à la décision du comité de pilotage départemental et à l'arrêté préfectoral de lutte collective du 28 janvier 2020, la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) de la Manche est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche. Le montant de la commune à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à un montant total de 18 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser cette somme à la FDGDON et autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2020.

Objet : Organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020

| |
|--|
| DIMANCHE 15 MARS 2020 |
| 8H00 – 12H00 |
| Monsieur Guy CLOSET (Président titulaire) |
| Monsieur Jean-François HERBE (assesseur titulaire) |
| Madame Evelyne COANTIEC (assesseur titulaire) |
| 12H00 – 15H00 |
| Madame Isabelle EVE (Présidente suppléante) |
| Monsieur Jean-Pierre LEHADOUÉY (assesseur suppléant) |
| Monsieur Jean-Louis ADDE (assesseur suppléant) |
| 15H00 – 18H00 |
| Monsieur Guy CLOSET (Président titulaire) |
| Monsieur Jean-François HERBE (assesseur titulaire) |
| Madame Evelyne COANTIEC (assesseur titulaire) |

| |
|--|
| DIMANCHE 22 MARS 2020 |
| 8H00 – 12H00 |
| Monsieur Guy CLOSET (Président titulaire) |
| Monsieur Jean-François HERBE (assesseur titulaire) |
| Madame Mathilde MONTIGNY (assesseur titulaire) |
| 12H00 – 15H00 |
| Madame Isabelle EVE (Présidente suppléante) |
| Monsieur Jean-Pierre LEHADOUÉY (assesseur suppléant) |
| Monsieur Jean-Louis ADDE (assesseur suppléant) |
| 15H00 – 18H00 |
| Monsieur Guy CLOSET (Président titulaire) |
| Monsieur Jean-François HERBE (assesseur titulaire) |
| Madame Evelyne COANTIEC (assesseur titulaire) |

Objet : Questions diverses

- Recensement de la population : 421 habitants ont été recensés pendant la période de recensement du 16 janvier au 15 février 2020
- Assainissement : la fin de chantier doit avoir lieu le vendredi 13 mars. Il a été constaté la présence de corps étrangers dans le puits de relevage ainsi que le mauvais état du réseau eaux usées au niveau de la rue Siméon Luce
- Suite aux récentes fortes pluies et tempêtes, des inondations sont survenues sur le Chemin Pouillat côté mer. Une installation provisoire a été mise en place pour assécher ce secteur
- Paillotte : quelques travaux d'électricité et de rénovation vont être réalisés avant l'ouverture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.